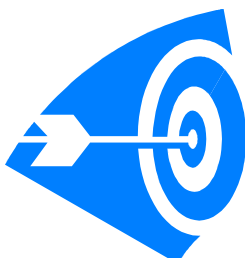


## Entrer en 1<sup>ère</sup> bac pro après une seconde générale ... possible ?

Il est parfaitement envisageable d'intégrer une 1<sup>ère</sup> baccalauréat professionnel après une seconde générale, ou même après un CAP... en sachant qu'il faudra effectuer les 16 semaines de stage réglementaires (22 - 6) entre la 1<sup>ère</sup> et la terminale bac pro...

**COMMENT**



**FAIRE ?**

Pour que ce passage DIRECT en 1<sup>ère</sup> bac pro 3 ans soit validé, **deux étapes** sont à franchir :

- 1) Tout d'abord, l'équipe pédagogique du lycée dans lequel l'élève s'inscrit doit se prononcer (dans le mois suivant l'inscription de l'élève) sur les capacités de ce dernier à pouvoir intégrer une 1<sup>ère</sup> bac pro sans avoir fait une 2<sup>nde</sup> pro.
- 2) Ensuite une demande de **positionnement** doit être adressée au Secrétariat des IEN (à l'attention de l'inspecteur de référence) qui donnera son aval pour le passage en 1<sup>ère</sup>. Cela évite de refaire une seconde et de pouvoir ainsi intégrer une filière bac pro en deux ans seulement. Dans ce cas de figure la certification intermédiaire (BEP rénové) passée en fin de 1<sup>ère</sup> bac pro devient facultative.

### Autre cas de figure... entrer en 1<sup>ère</sup> STMG après une seconde bac pro ... possible ?

Il est possible également de passer en 1<sup>ère</sup> techno après une seconde bac pro. Il faut formuler une demande écrite en fin de seconde et si les avis de l'équipe pédagogique et de la Direction sont favorables, alors le passage sera validé. Cette passerelle reste exceptionnelle et réservée aux meilleurs élèves de seconde pro, les élèves provenant de 2<sup>nde</sup> générale étant prioritaires.

**ATTENTION : toute demande d'un élève scolarisé en 2PRO pour passer en 1<sup>ère</sup> STMG sera refusée si les périodes de stage de seconde ne sont pas effectuées. Un comportement irréprochable en seconde sera également indispensable en plus d'excellents résultats.**

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la Direction de l'établissement aux adresses suivantes : [sandrine.guillaume@ac-nancy-metz.fr](mailto:sandrine.guillaume@ac-nancy-metz.fr) (Directrice) [cyril.gerauld@ac-nancy-metz.fr](mailto:cyril.gerauld@ac-nancy-metz.fr) (Directeur adjoint) ou alors le secrétariat : [lycee.coubertin@laposte.net](mailto:lycee.coubertin@laposte.net)